



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 5 novembre 2021

Covid-19: évolution des modalités du couvre-feu

La situation sanitaire en Martinique s'améliore avec des indicateurs épidémiologiques en baisse mais toujours préoccupants.

Compte tenu de cette amélioration, le couvre-feu sera repoussé à 20 heures à compter du lundi 8 novembre 2021.

Par ailleurs, la facilité accordée à la pratique sportive en soirée sera étendue aux activités culturelles, de loisirs et à la restauration à cette même date et l'horaire sera décalé. Le public des établissements concernés pourra donc retourner à son domicile jusqu'à 22 heures. En cas de contrôle, il devra présenter l'attestation de déplacement dérogatoire ainsi qu'un justificatif (carte de membre d'une salle de sport, ticket de caisse du restaurant...).

Une nouvelle attestation de déplacement dérogatoire sera disponible sur le site Internet de la préfecture.

«Nous ne devons pas baisser la garde car le virus est très présent. Le respect des gestes barrières et la vaccination sont essentiels pour éviter un rebond épidémique et une 5^e vague.»

Stanislas Cazelles,

Préfet de la Martinique.